

Paris, le 10 février 2022

La Cnaf revalorise la Prestation de service unique des crèches de 3% pour 2022

Jeudi 10 février, le conseil d'administration de la Caisse nationale des Allocations familiales a voté une revalorisation de 3% de la Prestation de service unique, l'aide au fonctionnement versée par les Caf aux gestionnaires de crèches.

Cette prestation prend en charge en moyenne 37% du coût d'une place de crèche et permet d'abaisser le reste à charge pour le gestionnaire de crèche.

Au cours de ces deux dernières années, pendant la crise sanitaire, la branche Famille a adapté son soutien financier aux structures de la petite enfance, avec les aides exceptionnelles et le Plan Rebond destiné à relancer les décisions d'investissement et pérenniser le parc existant.

Cependant, au-delà de la crise sanitaire, les crèches doivent s'adapter pour accompagner :

- la revalorisation des salaires et des diplômes dans un secteur en perte d'attractivité ;
- des standards de qualité plus élevés pour les locaux, les pratiques et les conditions d'emploi dans les crèches, portés par la réforme des services aux familles ;
- une tendance à la baisse de fréquentation des familles en lien avec la généralisation du télétravail.

Face à ces défis majeurs pour le secteur de la Petite enfance, le conseil d'administration de la Cnaf a décidé d'améliorer le financement socle apporté par la prestation de service unique.

L'augmentation prévue dans le budget initial du Fond national d'action sociale pour 2022 s'élevait initialement à 1%. Avec cette décision, très attendue par le secteur, la revalorisation sera donc de 3% par rapport au barème 2021.

Cette revalorisation ponctuelle a été adoptée dans l'attente des discussions qui s'ouvriront dans le cadre de la prochaine COG 2023-2027.

Pour plus de précisions, rendez-vous sur les pages Partenaires du caf.fr :

[Les aides des Caf aux établissements d'accueil du jeune enfant](#)
[Le Plan Rebond Petite Enfance](#)

CONTACTS PRESSE

Virginie Rault
07 78 45 49 90 / 01 45 65 68 84

presse@cnaf.fr

Glen Ouerdane
01 45 65 68 84